

20 objections à la thèse de l'invalidité de la nouvelle messe et des ordinations des évêques selon le rite de 1968.

Elle semble être en contradiction avec la révélation divine :

1. Apocalypse XVII : La (ville sainte devenue) prostituée tient une coupe d'or remplie d'abominations. Peu après il est précisé qu'elle est ivre du sang des saints, et Saint Jean en est rempli d'étonnement. Mais normalement on est ivre de ce que l'on a bu. C'est donc qu'elle mêle à ses souillures le sang des saints, d'où l'étonnement de l'apôtre. Ainsi les sacrilèges dénoncés semblent clairement s'opérer avec des espèces valides !

D'autant plus que ce passage est selon nous pas encore réalisé, puisque la Bête qui sera *une première fois vaincue*, n'est pas encore *remontée* de l'abîme. Or disons-le tout net : Les modifications faites à la messe seront encore pires lors de la fin du monde...

2. De même au chapitre XIII, verset 13, qui concerne cette fois-ci la situation actuelle, le faux prophète (i.e. le faux pape) *fait descendre le feu du ciel* à la vue des hommes : *la présence réelle sur l'autel*. A l'inverse (d'où le prodige incroyable) des 450 prophètes de Baal qui *n'arrivent pas* à faire consumer leur sacrifice face à Eli. La présence réelle étant montrée une première fois par *le feu du buisson ardent*, et maintenant par la petite lampe rouge présente dans les églises chrétiennes. D'ailleurs si quelques doutes subsistaient sur cette interprétation, le même livre sacré confirme encore deux fois ce sens en évoquant au chapitre XIV que le feu sort de l'autel et au chapitre XVII que la petite lampe ne brillera plus, *seulement après* la destruction définitive de cette ville.

Elle est aussi en contradiction avec les révélations privées de la vénérable stigmatisée Anne-Catherine Emmerich (1774-1824) qui a vu toute la passion et l'Eglise et son relèvement. Nous avons projeté historiquement ces visions dans notre ouvrage « La Passion de l'Eglise selon les visions de la bienheureuse Anne-Catherine Emmerich ». Il ressort que :

3. La fausse Eglise (effectivement) issue du concile Vatican II est grise au début et devient de plus en plus noire. Or ; difficile voire impossible, d'avoir de plus en plus de sacrilèges avec de moins en moins de prêtres validement ordonnés.
4. Il est certes affirmé, au bout d'un moment, qu'à peu près tout ce que fait la fausse Eglise est vain et ne s'apparente qu'à du vide. Toutefois pour les évêques il est précisé quelque chose d'intéressant, et ce n'est pas le mot invalide qui vient, mais celui d'illégitime. Cela est donc différent de la thèse de l'invalidité, surtout qu'il n'est pas dit expressément que cela vient de la formule de consécration, mais plutôt sur la manière de choisir le nouvel évêque. Citons le passage en question :

« Je les vis [les réformateurs] intercepter et détourner les voies qui allaient au Pape ».
« Je vis ensuite que, quand ils introduisaient l'évêque de la manière qu'ils s'étaient proposée il était intrus, introduit contre la volonté du Pape et qu'il ne possédait pas légitimement l'autorité spirituelle... »

5. Pour ce qui est de la messe nous avons plusieurs passages qui parlent d'abominations, mais pas d'invalidité. Il serait peut-être abusif d'en tirer une généralité, mais c'est le contraire qui lui est montré :

« Je vis bien souvent Jésus lui-même cruellement immolé sur l'autel par la célébration indigne et criminelle des saints mystères. Je vis devant des prêtres sacrilèges, la sainte hostie reposer sur l'autel comme un enfant Jésus vivant qu'ils coupaient en morceaux avec la patène et qu'ils martyrisaient horriblement. Leur messe, quoique accomplissant réellement le saint sacrifice, m'apparaissait comme un horrible assassinat ».

6. Confirmation de la validité de la nouvelle messe par le catéchisme catholique :

Dans le catéchisme de saint Pie X, (revue itinéraire, reprint Dominique Martin Morin 1967, p 213) à la question *qu'est-ce que la consécration*, la réponse donnée est : "La consécration est le renouvellement, par le ministère du prêtre, du miracle opéré par Jésus-Christ changeant à la dernière cène le pain et le vin en son corps et en son sang adorables par ces mots « Ceci est mon corps, ceci est mon sang » ”.

Ces paroles étant bien présentes dans le nouvel ordo, sa validité théorique est donc assurée. A moins que le prêtre les dise seulement comme on raconte une histoire, et qu'il ait perdu la notion de consécration, qu'ils sont censés avoir vue au séminaire, dans le cas contraire, leur messe est logiquement valide.

La thèse de l'invalidité d'ordination des évêques entraîne de fait l'invalidité d'ordinations des prêtres. Mais cette conséquence est selon nous en porte à faux avec les promesses divines que la miséricorde a faite aux pécheurs :

7. Les promesses (liste non exhaustive) de Notre-Dame du Mont Carmel et du Sacré Cœur, d'avoir un prêtre à sa mort, nécessitent pour leur réalisation d'avoir toujours des prêtres valides, sans quoi il est statistiquement certains que des promesses n'ont pas été exaucées. Car il restait (dans les années 1980) et reste encore des fidèles dans l'Eglise officielle ou même ralliée qui portent le scapulaire, qui croient à tous les dogmes (malgré leurs erreurs sur le reste, d'ailleurs qui est infallible ?) qui font ou qui ont fait les dévotions réparatrices mensuelles, etc....
8. D'ailleurs, le Ciel prendrait-il de faux engagements, qui ne l'engagerait pas vraiment ? Quel souci Jésus-Christ a-t-il des brebis ? Si ces dernières n'ont pas les moyens de se confesser par exemple ? Je croyais que Jésus avait donné jusqu'à sa dernière goutte de sang pour elles et qu'il faisait tout pour les sauver ! Serait-il moins fort que son adversaire le diable ?

Cette thèse est aussi en désaccord avec les prophéties et les révélations privées dont l'Esprit-Saint gratifie son Eglise, et aussi des grâces qu'ils donnent aux pécheurs, en général :

9. Il n'y a aucune prophétie qui annonce, non pas l'arrivée d'un clergé corrompu et d'une messe modifiée, *mais* d'une messe tout à fait fausse et d'un clergé invalide.
10. Il n'y a aucune EMI où Jésus demande aux personnes de devenir sédévacantiste (et bien sûr idem pour le modernisme). Pour l'instant, on dirait qu'il tolère (la situation de) l'Eglise officielle, tant que le dogme est bien cru et respecté. D'ailleurs le droit canon de 1917 reconnaît que seules les personnes participantes réellement à l'hérésie (ici moderniste) sont excommuniées quand une personne morale est excommuniée.

11. De la même manière il n'y a aucune apparitions (comme celle qu'on les musulmans pour se convertir) de Jésus qui demande aux intéressés de devenir sédévacantistes. Zéro ? Nada ? Quel manque de soutien de la part du ciel !

Pourtant c'est un dogme de foi de croire que l'Esprit-Saint éclaire perpétuellement *sont Eglise*. Enseignement qui vient d'en haut. En supposant que son portevoix ordinaire (le pape) soit momentanément empêché ou absent, il reste alors le moyen des révélations privées. L'Esprit de Vérité « *vous enseignera toute chose* » précise Saint Jean au chapitre XIV de son évangile. Il aurait dû nous enseigner de manière continue via des révélations privées, le sédévacantisme, depuis 60 ans afin que nous croyions, mais il n'en n'est absolument rien ! Remarquons en revanche qu'il y a toujours eu de manière assez régulière, en plus des anciennes prophéties traditionnelles, qui s'accordent avec l'Apocalypse, des révélations privées en faveur du survivantisme. Cette thèse s'harmoniserait avec les promesses du Christ en expliquant comment cette terrible épreuve, semblable à sa passion, pourra être une gloire future pour la Papauté et l'Eglise.

12. De même il n'y a aucune apparitions ou EMI où Jésus déclare que le prêtre n'est pas prêtres, et qu'il doit se faire réordonner. Il y a pourtant eu des EMI (au moins une à notre modeste connaissance) où des prêtres qui devaient aller en enfer, sont finalement ramené sur terre avec une seconde chance. Un ciel qui nous cache des choses vitales, tout en nous protégeant de l'enfer, bizarre non ?

13. Le secret (bien connu des sédévacantistes) adressé à Mélanie Calvat, par ND de la Salette, dans le sillon du début du chapitre IX de l'Apocalypse, affirme que le père de l'Antéchrist serait un évêque. D'autres prophéties catholiques vont dans le même sens. Pour approfondir, il nous faut dire un saint évêque, mais qui imitera Lucifer dans son apostasie ; et qui consécutivement fera sortir de l'abîme son maître. Or s'il n'y a plus d'évêques d'ordonnés, *comment cela se réalisera-t-il ?*

14. A notre modeste connaissance, Il n'existe pas de saints ayant fait des miracles confirmant cette thèse. Si l'on regarde l'exemple du Padre Pio, capucin stigmatisé. Il avait des grâces de clairvoyance incontestable, a-t-il dit que la nouvelle messe était une fausse messe ? Non il a simplement et rapidement demandé la permission de garder l'ancienne. Au Cardinal Antonio Bacci venu de Rome en 1965 pour lui l'accorder, il déclara « Le concile par pitié finissez en ! » Remarquez qu'il n'a pas dit le « conciliabule hérétique ». D'ailleurs, aurait-il laissé ses fils et filles spirituelles entre les mains d'une fausse Eglise ? Quoiqu'il soit vrai, selon le témoignage de don Amorth, qu'il affirma qu'une fausse église était *en cours* de développement.

Thèse aussi en désaccord avec les témoignages provenant du camp du diable, dont Jésus nous alerte de sa cohésion puisque « tout royaume divisé contre lui-même périra » :

15. Dans des exorcismes fait par des prêtres traditionnels et avec aucun doute possible sur leurs ordinations, le démon est contraint d'avouer les manœuvres de certains évêques modernistes, mais, à notre modeste connaissance, il ne précise pas que ce sont des faux évêques invalides.
16. Les exorcismes de soi-disant faux prêtres qui fonctionnent toujours contre les puissances du mal ; contredise l'affirmation de leurs invalidités.

D'ailleurs pourquoi le démon continue-t-il de s'acharner et de calomnier l'Eglise officielle, si cette dernière est dépourvue de toute représentativité réelle ?

17. Selon ce que l'on a entendu dire, le trafic infame des saintes espèces n'est certes pas une égalité entre les hosties venant d'une messe de St Pie V (même si le prêtre en question a été ordonné dans le nouveau rite) et de Paul VI, celle venant d'une messe de St Pie V étant plus prisées. Néanmoins les deux sont utilisées par les adorateurs du diable lors des messes noires.

Pire encore, le *nombre de profanations* dans les églises ne font qu'augmenter, et avec les hosties consacrées par des prêtres modernes. Les personnes les plus mal intentionnées seraient-elles poussées par le diable à faire de faux sacrilèges ? *De qui le démon veut-il se venger ?*

Ces sacrilèges, ainsi que la dégradation du clergé, furent d'ailleurs annoncés plus de trois siècles à l'avance, par Notre-Dame à Quito, mais ces dires impliquent que les espèces sont vraiment consacrées et que les consacrant sont vraiment prêtres.

18. En loge maçonnique il y a même des prêtres renégats qui font de telles cérémonies. Pire encore, il y a des évêques. Et ces évêques modernistes veulent le pouvoir occulte. Ils savent que le pouvoir qu'ils ont découle de leur caractère sacré particulier. S'ils n'étaient que des marionnettes, on peut penser qu'ils ne réussiraient pas à être aussi puissant. Et vue la destruction en profondeur, que l'Eglise subie méthodiquement, cette pensée semble bien être la bonne.

19. Pour nuancer l'argument précédent, rappelons que le démon est entièrement soumis à Dieu, et ne fait que ce qui lui est permis de faire. Or il faut rappeler que les réformes depuis les années 1960, sont des compromis allant toujours un peu plus loin. Durant ces mêmes années, les modernistes ont commencé par utiliser des petites exceptions et failles pour faire passer leurs changements, par-dessous, sous couvert de l'autorité du pape. Encore à ce jour ils n'ont pas encore fait tout ce qu'ils veulent et voulaient faire, et Dieu merci.

Or le nouveau rite d'ordination fût promulgué le 18 juin 1968 par la bulle *Pontificalis Romani*. Les différentes congrégations ne furent pas pénétrées de néo-modernistes comme d'un seul élan. Etant au début des réformes, on pourrait légitimement envisager que ces premières soient encore valides. Cela est d'autant plus vrai que ce rituel se *réfère explicitement* à la constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* de Pie XII. Ce rite utilise exactement les mêmes critères dans l'établissement des nouvelles paroles consécatoires. Apparemment, il garde le même esprit. Ils donnent explicitement, de manières transparentes, toutes les raisons du changement, raisons qui paraissent largement légitimes.

20. Les miracles eucharistiques dans le nouveau rite existent, certains sont confirmés par les enquêtes scientifiques les plus rigoureuses, avec du vrai sang, du même groupe sanguin que les miracles eucharistiques pré-Vatican II, rappelant à l'esprit des fidèles une vérité de foi, la présence réelle dans l'eucharistie, nourriture des âmes, que l'on demande (en vain ?) au notre Père. Rappeler à l'esprit des modernes, ce que l'Eglise a toujours enseigné, ça me semble être un très mauvais plan de la part du diable...

Pour finir, passons à un bref examen de la liturgie de l'ordination épiscopale :

En tant que catholique, nous reconnaissons que l'Eglise Romaine possède le magistère du Christ, et que ce dernier se trouve ordinairement exprimé par la bouche de son vicaire, qui détient l'autorité suprême. Ainsi nous citerons cette même autorité pour juger [en tant qu'acte de science et non de justice pour lequel nous n'avons pas d'autorité] la validité du nouveau rituel d'ordination des évêques et de la nouvelle messe.

Rappelons déjà les caractéristiques d'un sacrement. Pour ce faire citons le catéchisme de Saint pie X (publiée en 1912), les réponses aux questions 286 et suivantes :

- Pour faire un sacrement trois choses sont requises : la matière, la forme et le ministre, qui ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise.
- La matière c'est l'élément sensible qui est requis pour le réaliser.
- La forme ce sont les paroles que le ministre doit prononcer dans l'acte même d'appliquer la matière.
- Le ministre c'est la personne capable de le faire, au nom et par l'autorité de Jésus-Christ.

Le plus difficile à juger serait sans doute l'intention du ministre. Mais concernant cette dernière le pape Léon XIII dans sa bulle *Apostolicae Cure* de 1896 rappelle : « La pensée ou l'intention, en temps qu'elle est une chose intérieure, ne tombe pas sous le jugement de l'Eglise; mais celle-ci doit en juger la manifestation extérieure. Ainsi, quelqu'un qui, dans la confection et la collation d'un sacrement, emploie sérieusement et suivant le rite la matière et la forme requises, est censé, par le fait même, avoir eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise. »

Cela est suffisamment claire, c'est donc la matière et la forme qui nous faut apprécier dans notre jugement privé. *L'imposition des mains en silence par l'évêque* valide déjà la matière et le ministre, reste donc la forme.

21. Comparaison avec le jugement du pape Pie XII : En principe valide

Dans la constitution apostolique *Sacratemtum Ordinis* du 30 novembre 1947, le pape Pie XII affirme que : « les ordinations diaconale, sacerdotale et épiscopale...se trouvent, *dans tous les rites* en usage dans l'Eglise universelle, aux diverses époques et dans les différents pays, suffisamment indiqués par l'imposition des mains et les paroles qui la déterminent. » Plus loin, il définit de sa suprême autorité :

« Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit : la matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est **l'imposition des mains** ; de même, la seule forme sont **les paroles qui déterminent l'application de cette matière**, paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels, à savoir **le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint**, paroles que l'Eglise accepte et emploie comme telles. »

Il suffit donc de regarder si les paroles consécratoires contiennent bien les deux éléments prémentionnés ou leurs effets explicités qui les signifient. Les paroles pour conférer le diaconat et la prêtrise étant quasiment les mêmes, et pour rester fidèle au titre de cet article, nous n'entrons pas dans leur examen ici. Nous nous pencherons sur celles de l'épiscopat. Un petit tableau récapitulatif permettra au lecteur de saisir directement les paroles de la forme des trois degrés du sacrement de l'ordre.

Tableau 1 : Paroles de l'administration du sacrement de l'ordre dans l'Eglise Latine

Rang :	Diaconat
1947 :	Emitte in eum, quaesumus, Domine, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii tut fideliter exsequendi septiformis gratiae tuae munere roboretur
1968 :	Emitte in eos, Domine, quaesumus, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii fideliter exsequendi munere septiformis tuae gratiae roborentur
1947 traduction :	Envoie-le, s'il te plaît, Seigneur, Saint-Esprit, par lequel il sera fidèlement fortifié dans l'œuvre du ministère en accomplissant le septuple don de ta grâce.
1968 traduction :	Envoie-les, Seigneur, s'il te plaît, Saint-Esprit, par lequel ils sont renforcés dans l'œuvre du ministère, accomplissant fidèlement la tâche de ta septuple grâce.
Rang :	Presbytérat
1947 :	Da, quaesumus, omnipotens Pater, his famulis tuis Presbyterii dignitatem ; innova in visceribus eorum Spiritum sanctitatis ; acceptum a te, Deus, secundi meriti munus obtineant, censuramque morum exemplo suae conversationis insinuent
1968 :	Da, quaesumus, omnipotens Pater, in hunc famulum tuum Presbyterii dignitatem ; innova in visceribus eius spiritum sanctitatis, ut acceptum a Te, Deus, secundi meriti munus obtineat censuramque morum exemplo suae conversationis insinuet
1947 traduction :	Nous t'en prions, Père tout-puissant, donnez vos serviteurs d'entrer dans l'ordre des prêtres; renouvelez au plus profond de lui-même l'Esprit de sainteté; Qu'il reçoive de vous, Seigneur, la charge de seconder l'ordre épiscopal; Qu'il incite à la pureté des mœurs.
1968 traduction :	Nous t'en prions, Père tout-puissant, donne à ton serviteur que voici d'entrer dans l'ordre des prêtres; Répands une nouvelle fois au plus profond de lui-même l'Esprit de sainteté; Qu'il reçoive de toi, Seigneur, la charge de seconder l'ordre épiscopal; Qu'il incite à la pureté des mœurs.
Rang :	Episcopat
1947 :	Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis unguenti rore sanctifica
1968 :	Et nunc effunde super hunc Eleclum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto Filio Tuo Iesu Christo, quem Ipse donavit sanctis Apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui
1947 traduction :	« Donnez à votre prêtre la plénitude de votre ministère, et, paré des ornements de l'honneur le plus haut, sanctifiez-le par la rosée de l'onction céleste. »
1968 traduction :	"Envoie maintenant sur cet élu la puissance qui vient de toi, l'Esprit souverain que tu as donné à Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé, et que lui-même a donné à ses apôtres qui ont fondé l'Eglise en tous lieux, comme ton sanctuaire, pour qu'on te rende gloire et qu'on loue incessamment ton nom."

Avons-nous les deux éléments requis ?

- *Pour ce qui concerne l'ordre en question* : nous avons : la plénitude du ministère d'un côté et de l'autre la puissance que l'on demande au Père éternel d'envoyer sur l'élu en question. C'est bel est bien du même ministère qu'il s'agit.
- *Concernant la grâce de l'Esprit-Saint* : nous avons d'un côté la rosée sanctifiante du ciel ; et de l'autre l'Esprit Souverain* que le Père a Donné au Fils, qu'il a lui-même donné aux apôtres, afin qu'on loue incessamment son nom dans son sanctuaire.

**Afin que vous nous fortifiez par votre Esprit souverain, nous vous en prions écoutez-nous.
Lisons-nous à la fin des litanies du Saint-Esprit.*

Dans la première formule nous ne voyons pas de mention *explicite* à propos de la grâce de l'Esprit Saint descendant sur l'oïnt. A la place il est usé *d'une métaphore*, on parle d'onction céleste sanctifiante. Cela pourrait paraître *vague, non univoque*, mais cette formulation est *acceptée* comme telle par l'Eglise qui l'évoque bien dans cette intention. Dans la seconde nous ne voyons pas explicitement le mot grâce, comme on ne voyait pas le mot ministère ou ordre. *Mais* on comprend bien que la grâce de l'Esprit-Saint *suit nécessairement sa présence*.

De même, la puissance reçue se rapporte bien au pouvoir épiscopal puisqu'on parle de faire des envoyés comme les apôtres. C'est que ce rappel la bulle de Paul VI. Elle affirme que la nouvelle formule met plus en avant la succession apostolique et ses devoirs. De fait la prière consécratoire précise que l'Esprit-Saint qui est Souverain a été donné aux apôtres pour *continuer l'œuvre du Christ*. Ce dernier point pris isolément serait insuffisant, mais, il est rappelé que cela se fait de manière incessante, formant ainsi son sanctuaire. Ce qui exprime bel et bien la volonté de continuer l'œuvre sacerdotale et apostolique du Christ, *prêtre suprême et éternel*. Et c'est ce que doit réaliser l'écu en question, selon la puissance qu'il a reçu de par cette consécration.

On pourrait objecter, à la vue de la formule, que d'une part il n'est pas dit que la puissance reçue est pleine, mais on comprend qu'elle correspond à celle de l'apôtre, et d'autre part que cela se fait *seulement* pour louer le nom du Christ, rejoignant l'interprétation de la messe comme étant seulement un sacrifice de louange, et donc une opinion condamnée par Rome. Mais pour en arriver là, il faut faire un procès d'intention qui nous paraît massif et bien hasardeux. Il n'est pas impossible que certains aient cette mauvaise intention, ou n'aient pas l'intention de continuer l'Eglise de toujours. Mais il est au préalable nécessaire d'ajouter ce mot « seulement » qui n'est pas présent. On peut donc déplorer une perte de précision et une tonalité protestantisante dans l'expression, mais qui reste toute de même catholique.

En conclusion, même si la formulation traditionnelle est plus précise, les deux formules sont suffisantes. L'Eglise Romaine a le droit de donner le sens correct à ces paroles, qui dans les deux cas sont valides.

Dédicace à ND du Mont Carmel, par R.J. 15/07/2024.